

Les anarchistes veulent instaurer un milieu social qui assure à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque

# le libertaire

Revue de synthèse anarchiste

Hors-série - Juillet 2017

Créé par Joseph Dejacques en 1858 aux U.S.A. (en français), repris par Sébastien Faure en 1895, et actuellement publié par le groupe Jules Durand et des individuels anarchistes

## Jules Durand était-il anarchiste ?

Si on avait posé cette question aux vieux militants ouvriers du Havre, il y a une trentaine d'années, anarchistes comme communistes, cela leur aurait paru incongru, voire déplacé.

Jean-Pierre Castelain, Président de l'association des Amis de Jules Durand<sup>1</sup>, affirme que la thèse d'un Jules Durand, anarchiste n'est pas prouvée. De même, son alter ego, John Barzman, historien havrais et vice-président de la même association, dans un livre publié en 2015, aux Editions L'Harmattan, *Jules Durand un crime social et judiciaire*<sup>2</sup>, déclare aussi que : « Jusqu'à présent, aucune indication convaincante de l'appartenance exacte ou des préférences politiques de Jules Durand n'a été portée à la connaissance du public »<sup>3</sup>. Etonnamment, cette contre-information sur l'anarchisme de Durand, dont nous avons du mal à saisir clairement la finalité, est portée à bout de bras par ces deux universitaires. Il nous a donc paru important de revenir aux fondamentaux et ainsi éviter une révision de l'histoire à peu de frais.

Chahuter par de tels propos la mémoire d'un homme et son mouvement, c'est ébranler à plus grande échelle la mémoire et l'héritage ouvriers havrais. Nous nous élevons, par conséquent, dans cet article, contre la thèse d'un Durand, non anarchiste, qui est à nos yeux une ineptie. Afin d'étayer nos propos, nous nous pencherons, dans un premier temps, sur les œuvres littéraires consacrées à l'histoire de Jules Durand dès la fin des années 1950 puis, dans un second temps nous mettrons en lumière quelques discours concrets trouvés au sein des rapports de police et articles de presse contemporains à l'affaire.

### L'œuvre littéraire d'Armand Salacrou, Boulevard Durand, aujourd'hui désavouée ?

Au cœur de l'ouvrage, les références à l'anarchisme de Jules Durand sont pléthores

Dans le livre d'Armand Salacrou, rédigé entre 1957 et 1959, *Boulevard Durand*<sup>4</sup>, nous trouvons plusieurs références à l'anarchisme de Jules Durand.

Dans le dialogue entre le délégué et Jules Durand, le premier s'exclame : « Tout ce qui sert une cause juste devient juste. Et tout ce qui affaiblit une cause juste doit être condamné. Ce n'est pas parce qu'une grève est juste qu'on la déclenche. On la déclenche quand elle doit réussir. On ne fait pas de politique. Ni toi. Ni moi. Nous sommes des syndiqués, voilà tout. Mais en dehors du syndicat, t'es anar ? »

Réponse de Jules Durand : « Anarchiste révolutionnaire »<sup>5</sup>.

Dans la scène douze de la deuxième partie de Boulevard Durand, Lévêque intervient : « Je le jure. Il m'a dit que son syndicat n'était pas un syndicat comme les autres ; qu'il était révolutionnaire, avec des anarchistes à sa tête ».

L'avocat Général : « Je demande à l'accusé s'il reconnaît avoir déclaré qu'il avait fondé un syndicat révolutionnaire, en faveur de l'anarchie sociale ? ».

Réponse de Durand : « Oui, je suis révolutionnaire ! Quel honnête homme voudrait conserver un système social qui accule les ouvriers à la misère et à l'alcoolisme ? »

Oui, je suis anarchiste ! Quel honnête homme ne serait pas anarchiste lorsqu'il voit les gouvernements, véritables associations de profiteurs, protéger et défendre... »

Le Président : « Accusé, dans votre intérêt, je vous retire la parole »<sup>6</sup>.

Armand Salacrou parle dans sa pièce de « compagnons », terme souvent employé par les anarchistes : « Demain, tous les compagnons seront syndiqués »<sup>7</sup> et dans la tirade du cinquième ouvrier : « Ils ont installé, sur les quais, des machines. Il y en a une, la Tancarville, avant la grève, elle avait mis cent cinquante compagnons sur le tas »<sup>8</sup>.

Il suffit de relire « Boulevard Durand » pour constater que Salacrou considère le secrétaire du syndicat des charbonniers comme anarchiste.

Dans les archives d'Armand Salacrou à la

Bibliothèque municipale du Havre<sup>9</sup>, un résumé de l'Affaire est rédigé en ces termes et ces derniers ne laissent aucune ambiguïté sur la thèse d'un Durand anarchiste :

« En 1910, un anarchiste révolutionnaire, buveur d'eau, nommé Jules Durand, parvient à donner une vie réelle au Syndicat des ouvriers-charbonniers. Il réclamait non seulement une augmentation de salaire, mais la suppression des cafés proches des lieux de travail.

La quasi-totalité des ouvriers-charbonniers adhère au Syndicat. Leur situation est tragique: repris de justice, alcooliques travaillant par à-coup, couchant dans des wagons vides, sur les quais, mangeant aux fourneaux économiques.

Au mois d'août 1910, la grève éclate. Durand s'engage à respecter la liberté du travail. Le Maire, Henri Génestal, autorise les quêtes en ville.

Au bout de trois semaines de grève, au début de la nuit, sur le quai, un ouvrier, père de trois enfants, alcoolique, qui avait travaillé 48 heures de suite à bord d'un bateau et qui est armé d'un revolver est assommé au cours d'une dispute par quatre autres ivrognes, ouvriers en grève. Dongé meurt le lendemain à l'hôpital.



Armand Salacrou (1899-1989)

Les quatre ouvriers ont été arrêtés. Trois jours plus tard, à la stupéfaction générale, sur la plainte du patronat, Jules Durand, secrétaire du Syndicat est arrêté pour complicité morale, ainsi que les deux frères Boyer, trésoriers de ce même Syndicat. De faux témoins prétendent qu'en pleine réunion publique, trois semaines aupara-



Jules Durand (1880-1926)

vant, Durand, approuvé par les frères Boyer, aurait demandé la « suppression » de Dongé (en fait il avait demandé que l'on supprimât Dongé du Syndicat parce qu'il travaillait).

Le procès eut lieu à la Cour d'assises de Rouen, en Novembre 1910. Durand est défendu par un jeune avocat qui débute, René Coty. Jennequin, que vous avez peut-être connu, défendait les frères Boyer, je crois. Après délibération du Jury (composé de paysans normands qui n'aimaient pas beaucoup les anarchistes révolutionnaires), les quatre ouvriers responsables de l'assassinat de Dongé furent condamnés à quelques années de travaux forcés, les deux frères Boyer furent acquittés et Jules Durand fut condamné à avoir la tête tranchée sur une place publique de Rouen.

Il y eût de la stupeur dans tout le monde ouvrier de Normandie d'abord, de France ensuite, des grèves de solidarité, une campagne de Jaurès dans l'Humanité, des grèves de protestation dans le monde entier (Chicago, Barcelone), sauf en Russie.

Devant l'ampleur des manifestations, quelques mois plus tard, le Président Fallières ramenait la peine de Durand à sept ans de réclusion.

Les Syndicats et la défense continuèrent leurs mouvements. Une révision du procès fut demandée à la Cour de Cassation. Durand fut libéré, mais il avait perdu la raison et dut être enfermé à Quatremares, tandis que le 15 Juin 1918, la Cour de Cassation reconnaissait l'innocence de Durand, condamné sur de faux témoignages et l'Etat donnait une rente alimentaire annuelle à Durand.

Voilà l'histoire.

Il y a dans La Vie Ouvrière, revue syndicale bimensuelle numéro 2ème semestre 1910, un premier résumé de l'affaire, signé C. Geeroms, secrétaire de l'Union des Syndicats du Havre. C'est vous dire à quel point j'aurais aimé le rencontrer. Hélas, je suis venu trop tard. J'aurais voulu également savoir ce qu'était devenue la compagne de Durand, dont je ne sais que le prénom Julia, et ce qu'étaient devenus les trois enfants de la victime. La veuve, Madame Dongé, élevée par l'Assistance Publique avait signé la pétition pour la grâce de Durand, avec cette phrase : « cette exécution eût mis une rancune ineffaçable entre le monde ouvrier, auquel j'appartiens et mes trois pauvres petites filles ».

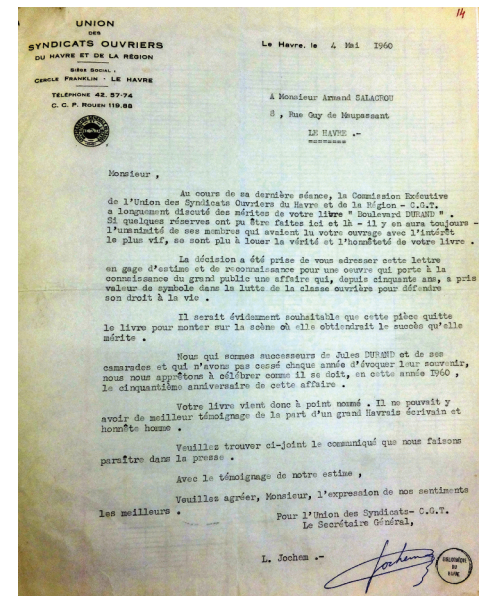
Que sont devenues ces trois petites filles ? Sans doute ignorent-elles tout du drame auquel leur père a été mêlé. »<sup>10</sup>

De l'Union des Syndicats du Havre à André Duroméa en passant par René Coty et les témoins directs de l'affaire, une pièce reconnue et approuvée dès sa publication.

Boulevard Durand est édité aux Editions Gallimard en 1960, et Louis Jochem, voilier, militant anarcho-syndicaliste et secrétaire général de l'Union des Syndicats C.G.T. du Havre envoie au nom de l'U.S.H une lettre qui révèle l'approbation du contenu de l'écrit de Salacrou et qui loue sa vérité :

« Union des syndicats ouvriers du Havre et de la Région- Cercle Franklin-Le Havre  
A Monsieur Armand Salacrou.  
Monsieur,

Au cours de sa dernière séance, la Commission exécutive de l'Union des Syndicats du Havre et de la Région- C.G.T. a longuement discuté des mérites de votre livre, Boulevard Durand. Si quelques réserves ont pu être faites ici et là – il y en aura toujours – l'unanimité de ses membres qui avaient lu votre ouvrage avec l'intérêt le plus vif, se sont plu à louer la vérité et l'honnêteté de votre livre.



Lettre originale de Jochem à Salacrou du 4 mai 1960

La décision a été prise de vous adresser cette lettre en gage d'estime et de reconnaissance pour une œuvre qui porte à la connaissance du grand public une affaire qui, depuis cinquante ans, a pris valeur de symbole dans la lutte de la classe ouvrière pour défendre son droit à la vie.

Il serait évidemment souhaitable que cette pièce quitta le livre pour monter sur la scène où elle obtiendrait le succès qu'elle mérite.

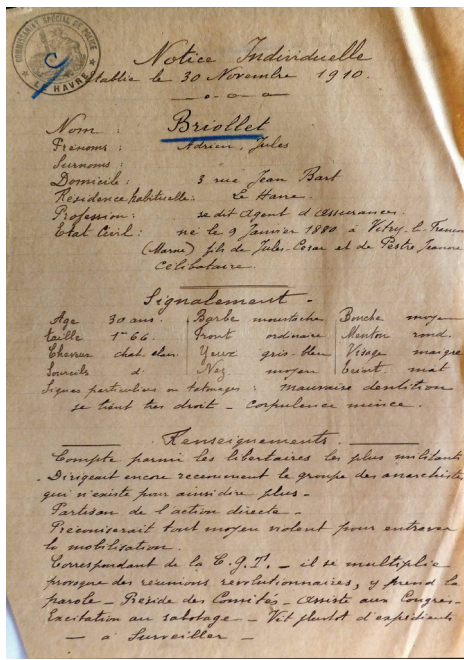
Nous qui sommes successeurs de Jules Durand et de ses camarades et qui n'avons pas cessé chaque année leur souvenir, nous nous apprêtons à célébrer comme il se doit, en cette année 1960, le cinquantième anniversaire de cette affaire.

Votre livre vient donc à point nommé. Il ne pouvait y avoir meilleur témoignage de la part d'un grand Havrais écrivain et honnête homme. Veuillez trouver ci-joint le communiqué que nous faisons paraître dans la presse.

Avec le témoignage de notre estime. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'Union des Syndicats C.G.T.  
L. Jochem. »<sup>11</sup>  
Si un militant anarcho-syndicaliste est à la tête

de l'U.S.H, il n'en demeure pas moins que la Commission Exécutive de la C.G.T. locale est à large majorité communiste. Concernant Boulevard Durand, aucun militant, quelle que soit sa tendance, ne voit à redire sur le fait que Jules Durand est présenté comme anarchiste. D'autant que plusieurs protagonistes de l'Affaire Durand sont encore en vie en 1960<sup>12</sup>. Aucune voix ne s'élève contre cette présentation d'un Durand, anarchiste révolutionnaire.



Notice d'Adrien Briollet (Fond russe, archives nat.)

André Duroméa, maire communiste du Havre de 1971 à 1994, indique que les sources de Salacrou sont plutôt humaines et s'il nomme comme interlocuteurs privilégiés deux communistes, René Cance et Roger Le Marec, il n'en oublie pas pour autant « tous les syndicalistes havrais » :

« Et comment oublier encore la création de Boulevard Durand, au Havre, la relation exceptionnelle établie entre un créateur et une ville dont il exalte les plus nobles traditions de lutte contre la misère des hommes et l'implacable iniquité des institutions de l'époque ? Pour écrire cette pièce, Armand Salacrou est retourné aux sources du scandale. Mais peut-être, plus que les documents, les hommes ont été ses interlocuteurs privilégiés. Je pense ici à nos amis communs, René Cance, Roger Le Marec, successeur de Jules Durand au syndicat des charbonniers et à tous les syndicalistes havrais »<sup>13</sup>.

Il ne faut pas oublier que deux militants anarcho-syndicalistes, Augustin Thomas et René Hazard, sont toujours à la tête du syndicat des dockers du Havre en 1960. D'autres militants du port, Henri Quesnel, Victor Le Guillemic... sont encore vivants lors de la parution du livre d'Armand Salacrou. Si Armand Salacrou n'avait pas respecté la trame de la machination patronale contre un Jules Durand, libertaire, les dirigeants anarcho-syndicalistes du port seraient intervenus pour rétablir la vérité, ne serait-ce que dans la presse locale.

Deux auteurs havrais nous parlent de témoignages de personnes qui ont connu Jules Durand et qui se succèdent devant la caméra en cette année 1960 :

« Ce mois de mai est décidément fertile en événements puisque, en raison du choc culturel provoqué par la publication de l'ouvrage de Salacrou, une équipe de la R.T.F. se rend au Havre pour y évoquer l'Affaire Durand. Pilotée par Armand, l'équipe de télévision s'installe dans un premier temps devant la librairie La Vigie, avenue Foch, pour y enregistrer plusieurs témoignages relatifs au climat social de 1910 au Havre ; se succèdent devant la caméra ceux qui ont connu le syndicaliste ainsi que quelques personnalités locales, à commencer par l'auteur lui-même, le journaliste Bernard Esdras-Gosse et un jeune instituteur du nom de Jean Legoy qui parle déjà du Havre »<sup>14</sup>.

Salacrou, de même, avait dix ans lors de l'Affaire Durand et il a suivi sa mémoire tout en recherchant tous les documents relatifs à la machination contre le responsable syndical charbonnier. Il a consulté tous les journaux de l'époque traitant de l'Affaire Durand comme l'attestent ses notes archivées et il s'est entretenu avec des personnes qui ont vécu de près l'Affaire Durand : « Mon père était convaincu de l'innocence de Jules Durand (on a retrouvé des lettres de lui dans les journaux de l'époque) et ma

famille habitait devant la prison où était enfermé l'anarchiste syndicaliste, dont la stupidité, encore plus que la cruauté, d'un jury de paysans cauchois, allait faire un héros de la classe ouvrière »<sup>15</sup>.

De même, Salacrou est touché des marques de sympathie données par le milieu ouvrier havrais et notamment les charbonniers :

« J'ai lu depuis trente-cinq ans, sur mes pièces, mêlés à des éreintements, bien des éloges. Je crois qu'aucun enthousiasme de critique n'a fait naître dans mon âme d'écrivain, un pareil repos, que cette lettre si simple des ouvriers charbonniers du Havre, qui, après avoir lu Boulevard Durand, avaient décidé à l'unanimité d'en recommander la lecture et de m'adresser un « témoignage d'estime pour la vérité et l'honnêteté de mon livre ». Il est malaisé d'écrire une pièce historique sur un événement dont certains témoins sont encore vivants, sur un événement qui est encore vivant. Alors vous imaginez, avec quel soupir de satisfaction, et quelle émotion j'ai remercié les successeurs, les fils des camarades de Jules Durand. Qu'ils sachent ici, que ce n'est pas à un vieil écrivain qu'ils ont écrit, mais aussi au jeune garçon qui regardait Jules Durand entrer, menottes aux mains, dans la prison de la rue Lesueur, et que ce jeune garçon a cru entendre, dans leur hommage, reconnaissant la vérité de cette tragique histoire, la voix même de Jules Durand clamer, une fois de plus, son innocence. Toute sa vie, le syndicaliste, Jules Durand se voulait exemplaire. Mon livre, ma chronique dramatique, tente de montrer cet exemple ». Armand Salacrou de l'Académie Goncourt.<sup>16</sup>

Nous avons consulté toute la correspondance reçue par Armand Salacrou à propos de Boulevard Durand et aucune lettre ne conteste la véracité de son récit. Nous sélectionnons de courts extraits de quelques lettres.<sup>17</sup>

Pierre Joly, de Paris Normandie, dans sa lettre du 6 mars 1960, dit à Salacrou son admiration pour la pièce.

« Bravo pour ce « procès oublié » - il faut rafraîchir la mémoire des jeunes qui croient que le droit syndical s'est acquis tout seul »<sup>18</sup>.

Le Général De Gaulle, dans une lettre datée du 23 Mai 1960, souligne le talent de Salacrou.

André Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles : remerciements et compliments pour Boulevard Durand.

Benoît Frachon, Secrétaire général de la C.G.T. (lettre du 5 avril 1960) et R.Bothereau de la C.G.T.-F.O. (Lettre du 25 Mai 1960) remercient Armand Salacrou pour l'envoi de Boulevard Durand.

Du côté des militants socialistes, on n'est pas en reste.

Au cours de sa séance du 16 Mai 1960, le Conseil Municipal du Havre émet l'avis, à l'unanimité, que soit décernée la Grande Médaille de la Ville à Armand Salacrou pour son ouvrage Boulevard Durand. C'est le Maire socialiste du Havre, Robert Monguillon, qui écrit cette fois à Salacrou pour l'inviter.

En mars 1960, c'est l'ancien défenseur de Jules Durand, devenu entre-temps Président de la République, qui envoie un courrier à l'écrivain :

« Merci, cher Maître, de m'avoir envoyé et fort aimablement dédié ce livre que je reçois avec émotion. J'ai hâte d'en finir avec le courrier qui m'a poursuivi ici, pour revivre à loisir le drame qui est, de loin, le souvenir le plus douloureux de ma carrière. Une seconde affaire Dreyfus, où les haines de classe ont pris la place des haines de race : c'est ce que j'avais été dire, il y a quelque cinquante ans à Jaurès et à Reinach. C'est qu'en ces dernières années j'ai eu trop souvent l'occasion de répéter - au risque de paraître un râbâcheur - à propos de certaines condamnations que d'autres haines pourraient avoir inspirées. Peut-être le destin tragique du doux et généreux Jules Durand a-t-il sauvé la vie d'autres innocents. Veuillez agréer, cher Maître, l'expression de ma cordiale gratitude. R. Coty. »<sup>19</sup>

René Coty qui était aux premières loges de l'Affaire Durand ne conteste pas la version de Salacrou.

De surcroît, les archives départementales et nationales nous indiquent que la Bourse du Travail du Havre est tenue par des militants anarchistes en 1910 : Adrien Briollet puis Cornille Gééroms<sup>20</sup> comme secrétaires généraux. Et il

suffit de lire le journal de l'U.S.H., Vérités de 1906 à 1911 pour vérifier que le contenu des éditos est dans l'ensemble fidèle à la pensée anarchiste. En quoi un Jules Durand anarchiste déparait-il dans une Union de Syndicats à direction anarchiste ?



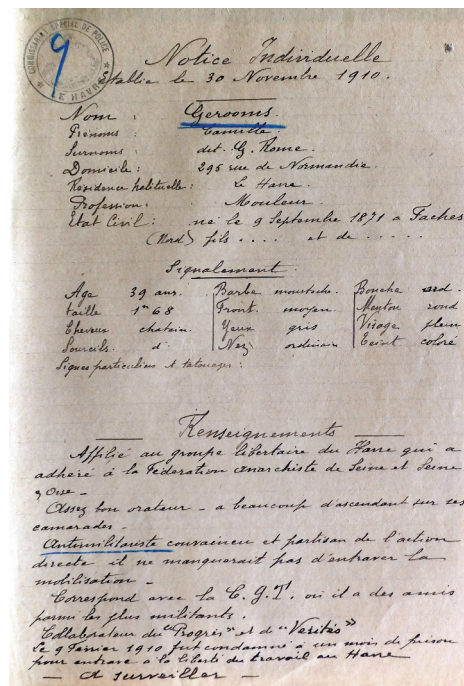
Affiche originale de la C.G.T contre les lois scélérates

Remettre en cause l'anarchisme de Jules Durand, c'est remettre en cause le travail d'Armand Salacrou, c'est contester la position des anarcho-syndicalistes havrais de l'époque ainsi que celle des communistes qui était unanime. C'est aussi édulcorer l'héritage libertaire d'une génération de militants.<sup>21</sup>

### Emile Danoën et Pierre Aubéry, d'autres écrivains faussaires ?

#### L'Affaire Quinot

Pour rester dans cette fin des années cinquante, un autre écrivain, Emile Danoën, a écrit L'Affaire Quinot, un forfait judiciaire, mais son livre n'a pas connu le succès de Boulevard Durand car il ne fut pas édité du moins pas avant ... 2010 où les Editions CNT-Paris<sup>22</sup> ont accepté de le publier dans le cadre du centenaire de l'Affaire Durand. De la même manière que Salacrou, Danoën indique que Quinot (= Jules Durand) est anarchiste. On en trouve plusieurs traces dans son livre dont une dès le début de son ouvrage : « Avec le système actuel, les chefs d'entreprise demeurent désarmés et à la merci des anarchistes comme ce Quinot »<sup>23</sup>.



Notice de Cornille Geeroms (Fond russe, archives nat.)

Emile Danoën était ami avec Pierre Aubéry ; ils étaient pions à l'École primaire supérieure de Montivilliers, commune proche du Havre, avant la Seconde Guerre mondiale. Ils sont d'ailleurs restés en contact jusqu'à la mort d'Emile Danoën en mai 1999, c'est dire la longévité de leur amitié. Aubéry, journaliste au Havre Libre, dès 1947, a écrit plusieurs articles sur les dockers havrais dans la presse locale, articles qui seront repris dans la revue La Révolution Proletarienne<sup>24</sup> ; il connaît bien le milieu docker qu'il juge pacifiste et antimilitariste avant la

Première Guerre mondiale. Danoën est un enfant du Havre qui habite le quartier Saint-François. Il connaît le milieu des marins et des dockers ; c'est en toute connaissance de cause qu'il attribue à Durand, l'adjectif anarchiste.

#### Les dockers du port du Havre

Pour résumer la doctrine des syndicalistes havrais à compter de 1906, Pierre Aubéry indique à propos des animateurs de Vérités : « Pour ces syndicalistes de la première heure, les travailleurs ne devaient compter que sur eux-mêmes pour assurer leur émancipation. Ils devaient se méfier des politiciens, même de ceux qui déclarent se mettre à leur service, car tous cherchent à leur imposer une nouvelle sorte de tutelle. Ils étaient partisans de l'action directe et adversaires de l'action politique, qui amuse la classe ouvrière pour mieux la paralyser. Ils conseillaient par exemple à leurs camarades de ne pas voter. « Les lois sociales, disaient-ils encore, demeurent lettre-morte tant que les prolétaires n'auront pas la force de les imposer ».

En dehors de l'action directe sur les conditions de travail, ils préconisaient l'anticléricalisme, l'antimilitarisme, la lutte contre l'alcoolisme, et la syphilis qu'ils appelaient « l'avarie », ainsi que la procréation consciente et limitée. C'est-à-dire qu'ils proposaient une philosophie pratique de l'existence à peu près complète. Dans tous les domaines le mouvement syndical prenait position contre l'ordre établi, contre les préjugés et les croyances les plus enracinés. Il amorçait une campagne d'éducation de la classe ouvrière qui, parce qu'elle était le fait des travailleurs eux-mêmes, qu'elle se poursuivait sur le lieu de travail, dans les conversations entre camarades, devait avoir une extraordinaire efficacité. Des associations de toutes sortes se créaient sous l'égide de l'Union des Syndicats, les unes spécialisées dans l'anticléricalisme, l'antimilitarisme, l'antiparlementarisme, les autres dans la lutte contre l'avarie ou l'alcoolisme, d'autres encore dans la diffusion de la connaissance de l'espéranto ou du néo-malthusianisme. »<sup>25</sup> Nous trouvons dans cet extrait tous les ingrédients des idées et pratiques libertaires.

Et les dockers qui en 1908 étaient en dehors de la Confédération adhérèrent la Bourse du Travail le 24 septembre 1909 ne voulant pas rester à l'écart « de ce mouvement qui semblait préluder à une rapide évolution des masses et à une prochaine émancipation économique et idéologique de la classe ouvrière. »<sup>26</sup>

Pierre Aubéry résume bien le syndicalisme révolutionnaire de l'époque, syndicalisme que l'on appellerait anarcho-syndicalisme ou syndicalisme libertaire aujourd'hui.

#### Mémoire en psychiatrie

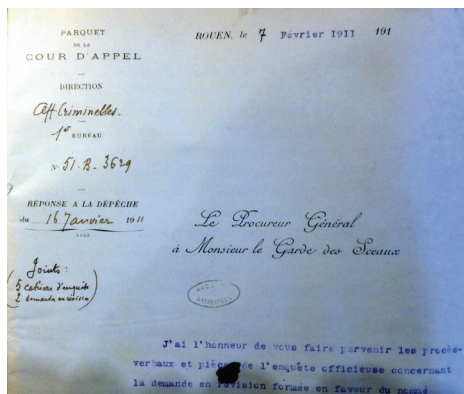
De même, dans les années 1980, Jean-Pierre Avenel dans Vie et Folie de Jules Durand, nous livre quelques éléments de réflexion : « Anarchie, le mot est lâché, il contribuera à la mort - si la folie définitive est la mort - de Jules Durand. Un homme aussi averti de ces notions qu'est Armand Salacrou, quand il s'adresse au Président Coty, ex-défenseur de Durand, lui dit : « Vous savez

bien, l'anarchiste que vous avez défendu ». Et, dans la pièce, Jules Durand se déclare lui-même « anarchiste-révolutionnaire ». Voire ! Une certaine rigueur dans le langage est malheureusement impossible à l'égard du concept flottant d'anarchie, hautement suspect à l'époque de Jules Durand où les crimes commis au nom de l'anarchie et magnifiés bien à tort dans plusieurs cas de banditisme comme ceux de Ravachol, avaient terni l'image superbe qu'en avait donnée Proudhon, Bakounine ou Malatesta.

Proudhon dit très bien que ce n'est point la critique du capitaliste, l'anti-cléricalisme ou l'union libre mais, bel et bien et avant tout, le déni de tout gouvernement, quel qu'il soit, qui constitue le fondement de l'anarchie. Dans ce sens strict, comme dans celui de l'action violente, Durand n'est pas un anarchiste. Il l'est en revanche, dans l'un des meilleurs courants de pensée de l'anarchie – le seul peut-être qu'elle ait réussi-, celui de l'anarcho-syndicalisme, amalgame de convictions sociales et humanitaires transposé dans la peine et la sueur des hommes, dans la vie et la substance des métiers, sous la forme d'un syndicalisme libertaire et généreux ».<sup>27</sup>

Jean-Pierre Avenel dans son mémoire de spécialisation en psychiatrie affirme bien l'anarcho-syndicalisme de Durand : « Quoi qu'il en soit, Jules Durand se montra tel qu'il était, c'est-à-dire un anarcho-syndicaliste, ce qui, au sens du « Havre-Eclair » et au sens du Jury, était effectivement maladroite. Mais faut-il être adroit par-dessus le marché quand on est innocent ? »<sup>28</sup>

A noter que de nombreux anarchistes entrent en masse dans les syndicats dès les années 1890. Pouget dans son Père Peinard appelle les « camarades à rejoindre la Syndicale » en octobre 1894 et Pelloutier, théoricien de la grève générale, rattache l'action syndicale à la réalisation du communisme libertaire, se plaçant ainsi dans les pas de Bakounine préconisant l'association libre des producteurs libres : « Pelloutier songea dès lors à introduire cette conception dans les cerveaux ouvriers, de façon à modifier radicalement la base et le mode de constitution des groupes corporatifs. Comme secrétaire de la Fédération des Bourses du travail de France, il n'a pas été étranger à l'évolution vers le communisme libertaire que, consciemment ou non, font les ouvriers français (...) »<sup>29</sup>



Rapport du procureur général (7 février 1911)

### Des archives à la solde d'arguments erronés ?

#### Dans la presse

##### Le Petit Phare<sup>30</sup>

Dans le journal *Le Petit Phare* du 26 novembre 1910 nous trouvons un article des plus intéressants sous le titre, « Un des condamnés à mort » : « On entend maintenant le principal témoin, M. Argentin, un de ceux qui auraient été condamnés à mort par le syndicat.

« J'ai assisté un jour, dit-il, à une réunion du syndicat. Après l'exposé des différentes revendications Henri Boyer est monté à la tribune et a dit : « Dongé travaille. Il faut lui donner une bonne correction qu'il attrape au moins dix mois d'hôpital ». Alors Durand, à une porte, a dit : « Dongé est un renégat qui trahit, il faut s'en débarrasser, ainsi que de Leblond ». Il a demandé vingt « costauds » décidés.

D. - en connaissez-vous ?

R. - j'en connais cinq ou six

Et le témoin cite des noms.

Durand et Boyer, interrogés, protestent. « Je ne connais même pas Leblond », déclare Durand.

L'ouvrier charbonnier Charles Dumont affirme que dans la première réunion à la Maison du

Peuple, on avait décidé la mort de Dongé, Argentin et Leblond. Durand avait prononcé ces paroles : « Votre syndicat n'est pas comme les autres ; c'est un syndicat révolutionnaire à la tête duquel il y a des anarchistes comme Brière. »<sup>31</sup>

- Est-ce vrai ? demande le président

Durand : - le témoin fait erreur. J'ai dit que le syndicat était autonome, c'est-à-dire industriel.

Le témoin : - vous avez dit : « camarades, notre syndicat est révolutionnaire puisqu'il y a des anarchistes à sa tête. » Et en parlant de votre père, vous avez même dit : « Si mon père ne vient pas se syndiquer, on le traitera comme les autres. »

Durand : - je souhaiterais que Dumont aimât ses parents comme moi les miens. »

Accusations précises...

L'ouvrier charbonnier Paquantin fait une déposition identique : « C'est à mains levées qu'on décidait dit-il, de faire disparaître les travailleurs. » Et quelqu'un ajouta : « s'il arrive malheur on prendra sa femme et les enfants. »

Dans cet article de presse de la région nantaise, nous trouvons bien sûr les faux témoignages de Paquantin, Dumont et Argentin mais une vérité sur la direction anarchiste du syndicat des charbonniers.

#### L'Humanité

Dans *L'Humanité*, même tonalité : « Nous en sommes maintenant à la question de la complicité. D'où résulte-t-elle ? L'avocat général prétend la trouver dans un propos qu'aurait tenu Durand : « Notre syndicat est un syndicat révolutionnaire, qui a sa tête des anarchistes comme Brieux ! »<sup>32</sup>

#### Le Havre-Eclair

Concernant la condamnation à mort de Durand aux Assises de Rouen : « On ne peut s'expliquer ce verdict impitoyable que par l'attitude maladroite de Durand à l'audience et aussi par l'ambiance qu'ont créée les excès du syndicalisme révolutionnaire. »<sup>33</sup>

#### La plaidoirie de René Coty, défenseur de Jules Durand

La plaidoirie de René Coty en date du 25 novembre 1910 nous donne aussi à réfléchir sur l'anarchisme de Durand qu'il préfère mettre sous le boisseau :

« Vous vous rappelez les excellents renseignements qui ont été recueillis sur son compte. Tous s'accordent à reconnaître que son existence jusqu'à ce jour a été en tous points irréprochable.

Bon ouvrier, il n'a cessé de travailler très régulièrement.

Pendant 8 ans il est resté au service de la Cie des Docks-Entrepôts ainsi qu'en fait foi le certificat que voici. En 1909 il est entré à la Sté d'Affrètement où il n'a jusqu'à la grève, cessé de travailler en compagnie de son père. Voilà l'homme privé : et déjà, quand je considère qu'on lui reproche d'avoir été le pire des énergumènes je puis dire, n'est-ce pas, "cela ne lui ressemble guère".

Mais pensez-vous peut-être, c'est un syndicaliste. Et aux yeux de certains c'est là presque son crime.

Je pourrais vous dire : la question n'est pas là. Quelles que soient ses opinions, fut-il même anarchiste, il a toujours droit à votre impartiale justice. »

Et en conclusion Maître Coty déclare : « Ah ! Messieurs les Jurés, ne l'oubliez pas, - et ce sera là ma dernière parole, - ne l'oubliez pas : c'est avec ces erreurs-là ; c'est avec ces injustices là qu'on fait les révoltés, qu'on fait les anarchistes.

Parce que vous avez souci de l'intérêt de la Société dont vous êtes ici les Représentants, - parce que vous avez souci de votre devoir de Juge, - lorsque tout à l'heure on vous demandera si vous avez la certitude, si vous avez la preuve que Durand est coupable, vous répondrez : Non, car en conscience vous ne pouvez répondre que NON ! »<sup>34</sup>

Fut-il anarchiste ! Les jurés connaissent très bien les opinions libertaires revendiquées de Durand, donc Me Coty en parle de manière indirecte. Même si Durand est anarchiste, il a le droit d'être jugé équitablement...

#### Des comptes rendus de meetings

Les anarchistes ne peuvent se désintéresser du sort de l'un des leurs. De nombreux meetings sont organisés par la C.G.T. et la présence des libertaires est loin d'être marginale : « Un meeting organisé par l'Union des syndicats, pour protester contre la condamnation de Durand, secrétaire des charbonniers du Havre, a eu lieu hier soir au Manège St Paul. Ont pris la parole : Yvetot, Savoie, Bled, Bourderon, Gerome de l'USH, Métivier. Tous les orateurs se sont élevés violemment contre le jugement condamnant Durand à mort, pour complicité morale. Tous ont flétri M. Briand, qu'ils accusent d'avoir donné l'ordre aux jurés et juges de Rouen, de frapper Durand, pour faire un exemple et pour effrayer la classe ouvrière et militante.

de grève, sans que jamais il ait été fait mention des propos attribués à Durand et du vote éliminé, c'est là un argument d'impression et non un moyen de révision puisqu'il a été discuté à l'audience.

Il est exact, d'après les renseignements fournis sur place au magistrat enquêteur, que les propos attribués à Durand n'ont pas été rapportés par les indicateurs que peut avoir dans les réunions le chef de la sûreté pour la police locale. Ils sont demeurés également inconnus du commissaire spécial, et des patrons tels que la Compagnie transatlantique qui sont toujours plus ou moins renseignés sur ce qui se passe dans les réunions de grévistes. Dans cet ordre d'idées, il convient de noter la déclaration du sieur Vannequy, lequel a été désigné au magistrat enquêteur par M. Henry, chef de la sûreté, comme pouvant fournir des renseignements utiles. Ce témoin, président de l'Union corporative indépendante anti-révolutionnaire fondée pour lutter contre les anarchistes de la Bourse du Travail, possède

un service d'agents spéciaux qui le renseignent sur ce qui se passe dans les réunions tenues à la Maison du Peuple. Il prétend que si Durand avait véritablement fait mettre aux voix la mort de Dongé, devant plusieurs centaines de personnes, il en aurait été informé sans tarder. Rnmeil déclaré des théories de Durand, il lui paraît presque impossible que le condamné ait fait procéder à un vote à mains levées qui n'aurait été connu qu'après plus de trois semaines. La déposition de ce témoin, qui n'a été entendue ni à l'instruction, ni aux assises, a paru intéressante à noter, bien qu'elle ne puisse évidemment constituer qu'un argument d'impression.

En résumé nous estimons :

1° que le témoignage de Lepêtre se trouve affaibli par les attitudes successives de ce témoin, et spécialement par les déclarations de sa sœur la dame

Suite du rapport du procureur général

Gerome, de l'U.S.H., a fait l'historique de la grève des charbonniers du Havre, de l'arrestation de Durand et des frères Boyer, du jugement et de l'acquiescement de ces derniers, puis de la condamnation à mort de Durand et de la grève générale du Havre qui a éclaté aussitôt après le verdict rendu. Gerome a fait appel à la C.G.T. pour organiser la grève générale dans tout le pays afin d'obliger les gouvernants et les juges à réviser le procès de Durand et l'a engagée à ne cesser l'agitation que lorsque tous les accusés seront en liberté.

Pour terminer, Simonnet, ex-postier révoqué lors de la dernière grève des P.T.T. a demandé que le parti socialiste nomme Durand candidat à la députation, ajoutant qu'un élu serait prêt à démissionner pour lui céder la place comme il a été fait pour GERAULT-RICHARD, lorsque ce dernier était en prison à Ste Pélagie pour avoir osé insulter Casimir PERIER alors Président de la République.

Les assistants, au nombre de 5000 environ, ont mal accueilli la proposition de Simonnet, et ce dernier a même été hué et sifflé. La masse des travailleurs commence à se détacher des parlementaires en lesquels elle n'a plus confiance depuis la dernière grève des cheminots qui, d'après elle, a avorté parce qu'elle avait été canalisée par le groupe socialiste.

La condamnation à mort de Durand pourrait bien provoquer des incidents graves et peut-être un nouvel essai de grève générale. La C.G.T. organise en ce moment de nombreux meetings et si par cette campagne d'agitation la révision du procès de Rouen n'a pas lieu, on peut craindre que des violences ne soient exercées. De nombreux anarchistes assistaient à ce meeting. »<sup>35</sup>

#### L'intervention de Sébastien Faure

Lors d'un meeting donné dans la grande salle Franklin pour protester contre la condamnation de Durand, le 29 décembre 1910, au Havre,

devant 1200 personnes, le Président du Comité de Défense de Durand compte sur tous les cœurs conscients pour réparer la monstrueuse erreur qu'est la condamnation à mort de Durand. Il fait l'éloge de l'anarchiste Sébastien Faure, homme d'action, semeur d'idées. Ce dernier est très applaudi.

Sébastien Faure prend la parole et indique qu'il a répondu à l'appel du comité de défense parce qu'il ne connaît pas de cause plus claire, plus impressionnante que celle de Durand. Il a défendu Dreyfus, soldat et riche, pourtant deux fois l'ennemi de la classe ouvrière mais « C'est la gloire, la force, la fierté, l'honneur du prolétariat de se dresser contre l'iniquité, quels qu'en soient les auteurs, quelles qu'en soient les victimes. Aujourd'hui, il s'agit de défendre un innocent qui est pauvre, petit, simple ouvrier, un camarade syndicaliste et militant. L'innocence de Durand n'est plus à établir. Tous les hommes de bonne volonté savent que Durand est victime d'une déplorable erreur judiciaire, d'une instruction mal conduite ; au Havre plus qu'ailleurs chacun a pu suivre pas à pas l'instruction du procès, toutes les péripéties de ce drame. D'où vient que Durand, innocent, a été condamné ? Cette condamnation est-elle due à l'état d'esprit des juges ? Oui, en partie. Elle est due à d'autres choses étrangères au procès.

Des faits de la cause rien ne reste contre Durand. On commence à trouver la source de la condamnation- chacun sait que Durand n'a pas participé au meurtre de Dongé, acte d'ivrognes, qu'il ne peut être condamné comme complice moral. Légende absurde que ces propos que l'on prête à Durand. Condamnation à mort de Dongé et autres renards, et désignation de costauds qui devaient l'exécuter. »

Sébastien Faure demande aux charbonniers présents dans la salle d'apporter en plein meeting, un témoignage de vérité, en déclarant que jamais Durand n'a prononcé un mot de ceux qu'on lui prête (Non, non, c'est faux ! crie-t-on une cinquantaine de mains se lèvent).

Le Président de la réunion dit que les 5 témoins à charge ont menti. Il invite les charbonniers à aller demain voir Monsieur Meunier.

Sébastien Faure continue son discours et dit que « la belle manifestation de ce soir est précieuse. Elle démontre, pour le cas de révision rapide, ce qui arrivera certainement, qu'un fait nouveau vient de se produire ; et le comité de défense sera l'utiliser ». Il cherche à détruire la légende indiquée ci-dessus, la déposition de Monsieur Henry, chef de la sûreté, celles des quelques témoins à décharge, auraient dû détruire cette légende ridicule dans l'esprit des juges. Légende aussi ridicule que celle qui provoqua le vote des lois scélérates contre les anarchistes.<sup>36</sup>

Sébastien Faure est un conférencier pour lequel le choix des mots est important. Il précise que Durand est syndicaliste et militant puis il évoque le vote des lois scélérates contre les anarchistes, lois que l'Etat cherche à utiliser contre les méthodes d'action de la C.G.T. notamment le sabotage et l'entrave à la liberté du travail.<sup>37</sup>

#### L'intervention de Cornille Geeroms

Tous les responsables syndicaux locaux sont présents au Havre pour le meeting à la Maison du peuple à 8 heures 1/2 en faveur de Durand, le 16 février 1911. Un commissaire de police présent note l'intervention de l'anarchiste Geeroms, secrétaire général de l'Union des Syndicats du Havre : « Geeroms dit qu'il est nécessaire de faire connaître les deux raisons pour lesquelles on a organisé ce meeting : la première, c'est une fête de famille avec la présence de Durand ; la deuxième, c'est pour dire aux gouvernants, aux bourgeois et à la magistrature que nous ne sommes pas du tout satisfaits. Ce que nous voulons, c'est la révision. Quand on pense, dit-il, qu'il y a trois mois que l'on a prononcé la peine de mort contre Durand et qu'on a réussi à l'arracher des griffes de la bourgeoisie, grâce à l'organisation ouvrière, alors que Ferrer<sup>38</sup> en Espagne, a été exécuté pour avoir voulu créer des écoles libres et que Kôtoku<sup>39</sup>, au Japon, ainsi que sa compagne et ses dix camarades ont été également exécutés, cela fait rêver. Il fait ressortir que si Durand n'a pas subi le même sort que ces derniers, c'est parce que les syndicats étaient groupés par la C.G.T.<sup>40</sup>

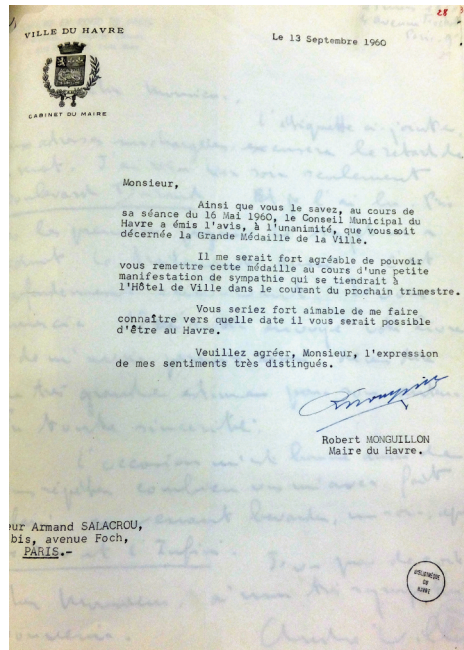
Ce n'est pas un hasard si le libertaire Geeroms fait un parallèle entre Durand et les anarchistes Ferrer et Kôto. Mais défendre Durand comme anarchiste, au regard des lois en vigueur, c'était le condamner au bagne c'est-à-dire à ce que les militants appelaient « la guillotine sèche ».

Les pouvoirs publics se sentent menacés devant la recrudescence des actes de sabotage et l'Etat envisage une application de la loi du 18 décembre 1893 : « C'est le propre même de la loi du 18 Décembre 1893 d'avoir cherché à atteindre la simple « entente ». Dès qu'il y a entente, point n'est besoin d'autre preuve (statuts ou écrits quelconques) ; l'incrimination est possible ».<sup>41</sup>

#### Les rapports de police concernant les manifestations de solidarité envers Durand

Nous pourrions aussi lister toutes les réunions publiques où interviennent, en faveur de Durand, des anarchistes qui ont aussi des responsabilités syndicales : Léon Torton, secrétaire général de l'Union des syndicats de Rouen, Victor Pengam, secrétaire général de la Bourse du Travail de Brest... Par exemple, le dimanche 4 décembre 1910, un grand meeting de protestation se déroule à l'Eldorado de Sotteville avec pour orateurs Jouhaux, secrétaire général de la C.G.T., Péricat de la Fédération nationale du Bâtiment, L. Torton, secrétaire général de l'Union des syndicats, P. Grandin, secrétaire adjoint de l'Union des syndicats, Lechaplain de l'USH (militant socialiste), Tilloy, instituteur syndiqué et Conseiller Général.<sup>42</sup>

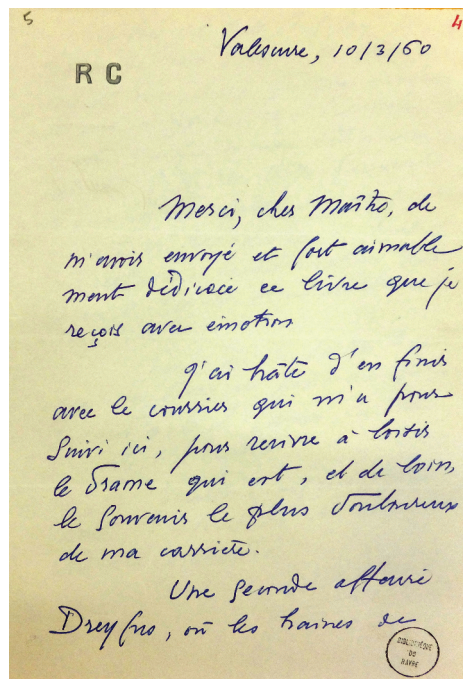
Par ailleurs des manifestations sporadiques s'organisent dans plusieurs villes à l'instar de Cette : « Le 12 décembre 1910, les portefaix du port de Cette se sont mis en grève pour protester contre la condamnation de Durand ; les autres corporations ouvrières se sont associées au chômage et tous les corps de métiers ont abandonné le travail, les tramways même ont été arrêtés. Une réunion de 5 à 600 ouvriers a eu lieu à la Bourse du Travail. A la sortie, un cortège s'est formé qui a parcouru quelques rues de la ville. Un drapeau rouge, avec inscriptions syndicales, le précédait. La police avait interdit l'exhibition du drapeau noir, mais un syndiqué, trompant la surveillance des agents, a quitté la Bourse du Travail avec un drapeau qui portait également des inscriptions ou insignes de la Bourse du Travail de Cette et a rejoint le cortège. »<sup>43</sup>



Invitation de Monguillon (maire du Havre) à Salacrou

Qui organise une réunion publique à Brest<sup>44</sup>, le 15 janvier 1911, si ce n'est Victor Pengam<sup>45</sup>, militant anarchiste, qui est devenu secrétaire général de la Bourse du Travail de Brest en décembre 1910.

Le 18 février 1911, une conférence est donnée à Arles par Dumoulin pour protester contre la condamnation de Durand par la Cour d'assises de Rouen : « Vous savez que tous les policiers sont payés pour mentir ; Eh bien, dans cette affaire, il y en a un qui a dit la vérité, c'est pourquoi on ne l'a pas cru. » et le conférencier ajouta : « Si Briand et sa suite de valets et laquais condamnaient les cheminots en prison à Paris qui ont été arrêtés soit pour avoir dit que le sabotage est un moyen d'action, soit pour des paroles violentes prononcées au cours de réunion, je ferais appel encore une fois aux militants pour intervenir ; car il est bien possible qu'on trouve douze jurés pour les condamner. »<sup>46</sup> (Sic)



Lettre de René Coty à Salacrou (archives Salacrou)

Au Havre, les anarchistes de la Bourse du Travail ne sont pas en reste. Après une grève générale réussie, le lundi 28 novembre 1910, ils vont n'avoir de cesse de prouver l'innocence de Durand. Adrien Briollet, militant anarchiste, prédécesseur de Cornille Géoeroms à la tête de l'Union des Syndicats du Havre, entretient la polémique avec Delarue, à propos de sa rétractation d'aveux, par l'intermédiaire du *Havre-Eclair* : « Monsieur Delarue a bien confirmé devant l'avocat général Bazenet les déclarations qu'il nous avait faites et qui ont été publiées par le journal Le Matin. Il a de même reconnu qu'il s'était trompé à Rouen et que son opinion nouvelle s'était faite après les déclarations des témoins à charge. »<sup>47</sup>

Briollet et Ernest Genet, gérant de la Maison du Peuple, écrivent « L'Affaire Durand », une pièce de théâtre retraçant les événements de la condamnation à mort de Durand pour un crime qu'il n'a pas commis. Celle-ci est jouée au Havre en juin 1911. Même si la pièce est retirée de l'affiche, le 13 juin, face aux protestations houleuses et répétées de la part du secrétaire de la Ligue havraise des droits de l'homme, Pierre Combes<sup>48</sup>, il n'en demeure pas moins que l'initiative était louable du point de vue des auteurs qui entendaient faire œuvre morale et éducatrice.<sup>49</sup>

#### Les Jaunes contre les Anarchistes

Et puis pour terminer, nous fournissons une information capitale rédigée par le Procureur Général dans un rapport de 19 pages, destiné au Garde des Sceaux, en date du 7 Février 1911 : « Dans cet ordre d'idées, il convient de noter la déclaration du sieur Vannequé, lequel a été désigné au magistrat enquêteur, par Monsieur Henry, chef de la Sûreté, comme pouvant fournir des renseignements utiles. Ce témoin, président de « l'Union corporative indépendante anti-révolutionnaire » fondée pour lutter contre les anarchistes de la Bourse du Travail, possède un service d'agents spéciaux qui le renseignent sur ce qui se passe dans les réunions tenues à la Maison du Peuple. Vannequé prétend que si Durand avait fait mettre aux voix la mort de Dongé, devant plusieurs centaines de personnes, il en aurait été informé sans tarder. Ennemi déclaré des théories de Durand, il lui paraît presque impossible que le condamné ait fait procéder à un vote à mains levées qui n'aurait été connu qu'après plus de trois semaines. »<sup>50</sup>

Le Procureur Général indique d'une part que l'Union de Vannequé, un syndicat jaune, a été créée pour lutter contre les anarchistes de la Bourse du Travail et que Vannequé est un ennemi déclaré des théories de Durand. Voilà qui en dit un peu plus sur le combat des jaunes contre les anarchistes au Havre et sur les idées de Durand.

#### Conclusion

Il est intéressant de noter ce que disait Madeleine Rébérioux<sup>51</sup> en octobre 1961, à propos de Jaurès et l'affaire Durand : « Mais, de même qu'en 1898 Jaurès avait vu dans l'affaire Dreyfus la possibilité de regrouper tous les adversaires du nationalisme pour faire faire un pas en avant à la démocratie politique, de même en 1910 l'affaire Durand lui est l'occasion, sans rien abjurer de ses

critiques envers tel ou tel mode d'action de l'anarcho-syndicalisme, de consolider l'entente toujours fragile, sans cesse remise en question, du Parti socialiste et de la C.G.T. ». L'historienne nous parle bien de tel ou tel mode d'action de l'anarcho-syndicalisme. Si elle ne les cite pas, nous pouvons éclairer le lecteur, il s'agit du sabotage dont la grève perlée n'est qu'une facette, l'action directe, le boycottage...

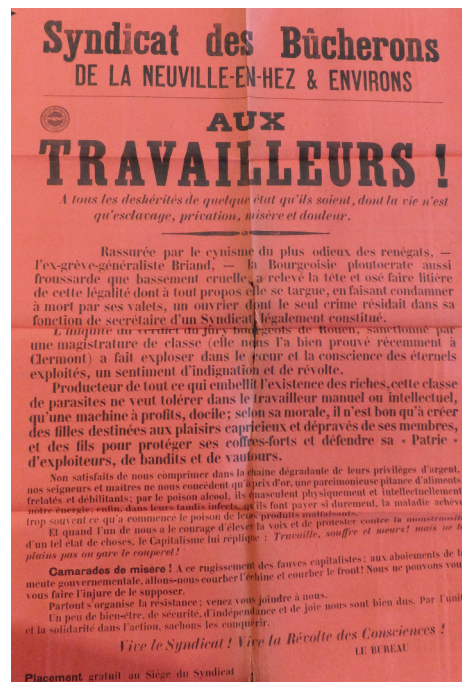
Cornille Géoeroms écrit d'ailleurs un texte dans *Vérités*, le journal de l'USH, sur sa conception de la grève perlée, une « grève intelligente »<sup>52</sup>.

L'anarcho-syndicalisme est bien présent à l'esprit de cette historienne... même si nous devrions préciser que les syndicalistes libertaires de l'époque se qualifient de syndicalistes révolutionnaires et non d'anarcho-syndicalistes, terme inusité par les premiers concernés.

Toujours pour rester dans les années soixante, deux dockers havrais sont à l'origine de la création du Groupe libertaire Jules Durand en 1962, groupe qui existe au Havre sans discontinuer jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire 55 ans de militantisme anarchiste dans notre ville depuis la Seconde Guerre mondiale. Sachant que la tradition chez les libertaires est de donner le nom d'un anarchiste plus ou moins célèbre à leur groupe, il était évident pour des militants comme Jean-Pierre Jacquinet que Durand était anarchiste.

Plus de cent années après l'affaire Jules Durand, il reste surprenant d'entrevoir un tel désir de « lisser le portrait » du protagoniste de celle-ci. Peut-être fallait-il attendre que les derniers témoins du drame disparaissent, ainsi que ceux qui, comme Jacquinet, connaissaient l'histoire des dockers pour avoir partagé leur vie?

Pourtant les documents, les traces, les objets, les lieux, les études historiques universitaires, les études militantes, la mémoire ouvrière locale survivent et surtout établissent les faits une fois comparés entre eux, non ?



Affiche de solidarité avec Jules Durand

Dresser un portrait contemporain d'un Jules Durand sans lien avec le courant libertaire, c'est simplement, à nos yeux, illustrer une volonté nouvelle d'édulcorer l'héritage révolutionnaire havrais. Plus clairement, c'est rendre ce dernier perméable à une certaine récupération politique. Selon nous, Jules Durand n'est pas une icône mais un symbole. Son appartenance au courant libertaire ne doit donc pas être taboue, ne doit pas être annihilée au profit des différentes sensibilités de ceux qui souhaitent porter sa mémoire.

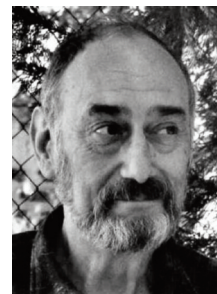


#### Notes de bas de pages

1. Association créée au Havre en septembre 2012.
2. BARZMAN John, CASTELAIN Jean-Pierre (dir), Jules Durand. Un crime social et judiciaire, Paris, L'Harmattan, 2015, 199 pages.
3. Idem, p. 63
4. SALACROU Armand, Boulevard Durand, Paris, Editions Gallimard, 1960, 288 pages.
5. SALACROU Armand, Boulevard Durand, Paris, Collection Folio, 1980, p. 110.
6. SALACROU Armand, Boulevard Durand, Paris, Collection Folio, 1980, p. 187.

7. Idem, p.79.
8. Ibid., p.89.
9. Bibliothèque municipale Armand Salacrou, 17, rue Jules Levesne, Le Havre.
10. Archives Salacrou, Bibliothèque municipale du Havre, M.s. 631. Boulevard Salacrou. 1907/1969.
11. SALACROU Armand, Boulevard Durand, Paris, Collection Folio, 1980, p.242-243.
12. « Je me tiens, Monsieur Salacrou, à votre entière disposition, pour vous retracer certains passages de cette pénible et regrettable histoire et aussi pour la mémoire de ce brave compagnon ». Lettre du 22/09/1959 d'Eugène Lemoine ; ex Secrétaire du Syndicat Autonome des Ouvriers du Port. Archives Salacrou, Bibliothèque municipale du Havre, M.s. 631. Boulevard Salacrou. 1907/1969.
13. Armand Salacrou ou Les voies du Théâtre contemporain- Collection Théâtres, 1990, P. 9.
14. Jean-François Masse, Thierry Rodange -Salacrou- Le théâtre d'une vie, Editions Bertout, 1999, P. 260.
15. Archives Salacrou, Bibliothèque municipale du Havre, M.s. 631. Boulevard Salacrou. 1907/1969.
16. Archives Salacrou, Bibliothèque municipale du Havre, M.s. 631. Boulevard Salacrou. 1907/1969.
17. Idem
18. Claude Bourdet (lettre du 18 Mars 1960).
19. Archives Salacrou, Bibliothèque municipale du Havre, M.s. 631. Boulevard Salacrou. 1907/1969. Lettre de René Coty du 10/03/1960.
20. Notice de Geroms Camille, Fonds russe, 19940448/145.aux archives de Pierrefitte-sur-Seine.
21. L'anarchisme au Havre possède pourtant ses assises historiques. Des ouvrages écrits par des militants : Histoire méconnue et oubliée du syndicalisme Havrais de Jean-Pierre Jacquinet et Patrice Rannou, L'Affaire Durand le centenaire de la machination, 120 ans d'anarchisme au Havre..., et des ouvrages universitaires : GOURAUD Gaëlle, Le syndicalisme révolutionnaire en Seine Inférieure 1897-1935, Rouen, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université de Rouen, 1998 ; la thèse d'Hélène Rannou, La permanence du syndicalisme révolutionnaire au Havre de 1892 à 1953 ?, soutenue en décembre 2014...
22. Danoën Emile, L'Affaire Quinot, Editions CNT-Région parisienne, 2010.
23. Danoën Emile, L'Affaire Quinot, Editions CNT-Région parisienne, 2010, p. 15.
24. Pierre Aubéry, Les dockers du port de Havre, Droit Social mai et juin 1950, Articles du Havre Libre de janvier 1950, Pierre Aubéry, Les dockers du port de Havre, La Révolution prolétarienne, Juin 1951, P. 5-197.
25. Pierre Aubéry, Les dockers du port de Havre, La Révolution prolétarienne, Juin 1951, P.9-201.
26. Ibid
27. Jean-Pierre Avenel, Vie et Folie de Jules Durand, Mars 1981, p. 28 et 29.
28. Jean-Pierre Avenel, Vie et Folie de Jules Durand, Mars 1981, p. 97.
29. Anthony Lorry, Actes du colloque de Nérac pour les cent ans de la Charte d'Amiens, Editions d'Albret, 2007, P. 57.
30. Le Petit Phare, journal quotidien de la région nantaise.

31. BRIERE Louis : Né à Paris le 16 juillet 1856. Fait partie du bureau du syndicat des charbonniers en 1911 et est cité comme militant anarchiste lors de l'Affaire Durand. Ancien secrétaire du Syndicat des Charbonniers, il est, en mai 1914, membre de la section havraise de la Fédération Communiste Révolutionnaire Anarchiste. Inscrit au Camet B.(AN.F 7 13053 - L'Affaire Durand-P.8-Patrice Rannou-Editions Noir et Rouge-2013)
32. L'Humanité du 26 Novembre 1910. A noter que Brieux est mal orthographié. Il s'agit de Brière.
33. Le Havre-Eclair du 26 novembre 1910. Le Havre-Eclair est un journal réactionnaire.
34. <https://www.julesdurand.fr/périples-judiciaire/la-défense-de-durand-rené-coty/le-libertaire.net/jules-durand-plaidoirie-rene-coty/>
35. Archives de police du Pré Saint Gervais, B.A.1603,Paris, le 4 décembre 1910, Rapport de police.
36. Archives nationales, BB/18/6305
37. Archives Nationales F/7/13065
38. Francisco Ferrer est le fondateur de la première école moderne en Espagne en 1901.Pédagogue libertaire, il met en lumière le lien étroit qui unit science, anarchisme et éducation. Accusé à tort d'être l'instigateur du soulèvement contre la décision d'envoyer des réservistes combattre au Maroc, il est fusillé après un procès bâclé en octobre 1909.
39. Shūsui Kōtoku, anarchiste japonais, est accusé d'avoir attenté à la vie de l'empereur. Sans la moindre preuve, il est condamné à mort puis exécuté en janvier 1911 au motif de haute trahison ainsi que dix autres militants ou sympathisants libertaires.
40. Rapport du Commissaire de police du Havre en date du 16 février 1911 .Notice de Geroms Camille, Fonds russe, 19940448/145.
41. Archives Nationales F/7/13065.
42. Archives Nationales BB/18/6305
43. Ibid
44. Ibid
45. Enckell Marianne, Davranche Guillaume, Dupuy Rolf, Lenoir Hugues, Lorry Anthony, Penmetier Claude, Steiner Anne, Dictionnaire biographique du mouvement libertaire francophone, Les anarchistes, Paris, Editions de l'Atelier, 2014, P.383
46. Archives nationales, BB/18/6305
47. Havre-Eclair du 6 février 1911.
48. Pierre Combes est aussi militant socialiste.
49. Rannou Hélène, « Le théâtre du peuple du Havre : un théâtre d'art social ou comment instruire en distrayant », dans Horizons/Théâtre, n°1, Presses universitaires de Bordeaux, 2012.
50. Archives nationales, BB/18/6305
51. Madeleine Rébérioux, Bulletin de la Société d'Etudes Jaurésiennes, N°3 Octobre 1961, P.3.
52. *Vérités*, 1er Février 1911.



#### Jean-Pierre Jacquinet

Fondateur du groupe libertaire Jules Durand en 1962. Il nous a quittés en 2011 après 50 ans de combat libertaire... « Toi l'antimilitariste le plus invétéré, toi, l'internationaliste le plus acharné, tu es mort un 14 juillet... quelle ironie ! »